
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/156

VOIRIE (8.3)

**Rectification d'une erreur dans la
dénomination d'une portion de voirie
située route de Blaringhem**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit novembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. COTTÉ	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que la dénomination des voies s'inscrit au nombre de ces mesures ;

Considérant les contradictions constatées dans la dénomination de la voie menant aux parcelles référencées au cadastre section YE n°71, n°41 et n°45 dont l'adresse actuelle est Chemin de Wallon-Cappel sur les documents administratifs et route de Blaringhem sur les plans de la Commune.

Considérant qu'il existe déjà une route de Wallon-Cappel, éloignée de ces terrains,

Considérant la nécessité de procéder à une rectification de la dénomination de cette portion de voirie afin d'harmoniser les adresses ;

Vu les plans ci-joints ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De bien vouloir rectifier la dénomination de cette portion de voirie comme suit :

Nom	Début de la voie	Fin de voie
route de Blaringhem	Voie de contournement	Sortie d'Hazebrouck

- De dire qu'un panneau de signalisation de nom de rue sera apposé en conséquence, et les numéros de voirie actuels seront conservés,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.